



## Immatriculation d'une SARL, suite à création

### Documents à fournir

- Un exemplaire original des statuts daté et signé par tous les associés, ou une expédition s'il s'agit d'un acte authentique ;
- L'attestation d'avis de parution dans un journal d'annonces légales de la création de la SARL ;
- Un justificatif de l'occupation régulière des locaux du siège social (Contrat de bail commercial, contrat de domiciliation, quittance EDF ...)
- Les imprimés MO SARL dûment remplis et signés ;
- Un pouvoir original du gérant s'il n'a pas lui-même rempli les formulaires MO SARL ;
- Une copie de la pièce d'identité du gérant ;
- Une déclaration de non condamnation et de filiation du gérant, en original ;

Si un commissaire au compte a été désigné :

- Un exemplaire du rapport du commissaire aux comptes daté et signé ;
- Copie de la lettre d'acceptation de désignation et d'acceptation du commissaire aux comptes ;
- Un justificatif de l'inscription du commissaire aux comptes sur la liste officielle des commissaires aux comptes.

### Coût Débours

#### **Immatriculation SARL sur création :**

- 209,42 € TTC ( 39,42 € de frais de greffe et environ 170,00 € de frais de publication dans un journal d'annonces légales).

#### **Immatriculation SARL sans activité :**

- 240,39 € TTC ( 70, 39€ de frais de greffe et environ 170,00 € de frais de publication dans un journal d'annonces légales).

Les frais de publication dans un journal d'annonces légales sont approximatifs car c'est un tarif à la ligne.